

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08/12/2021

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 10
Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

Délibération N° 2021 - 43 : CCO – Groupement de commande pour la réalisation de travaux de revêtement, de gestion des eaux pluviales et terrassement à bon de commande

L'an deux mille vingt et un et le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} décembre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, GUTHON Bernard, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, PISTOLET William, DUSSERT Sandrine, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle,

Étaient absents et excusés : OUGIER Isabelle

Pouvoirs : OUGIER Isabelle donne pouvoir à Christelle MAYET

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

La Communauté de communes de l'Oisans a lancé deux consultations en groupement de commande pour l'entretien des voiries concernant le revêtement et la gestion des eaux, pour laquelle plusieurs communes ont adhéré. Ces marchés arrivant à terme, il a été décidé de relancer deux consultations selon le même principe pour une durée de 4 ans.

Ce groupement permettra à chaque commune, pour ce qui la concerne, de passer directement, avec le titulaire retenu à l'issue de la procédure groupée, deux marchés pour l'entretien de leur voirie en revêtement et gestion des eaux avec à la clé des tarifs avantageux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au groupement de commande du/des marchés de revêtement et/ou de gestion des eaux pluviales et de terrassement par le biais de la convention mise en place par la communauté de communes de l'Oisans. Il précise les besoins estimatifs de la commune pour les quatre années à venir tel que présenté dans le DQE joint.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable à l'adhésion au groupement de commande du/des marchés de revêtement et/ou de gestion des eaux constitué par la communauté de communes de l'Oisans.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et les pièces du marché ayant pour objet de créer un groupement de commande en vue de la passation d'un marché.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
PICHOU Christian

